

# « Financement des associations »



Comment financer  
les projets  
de votre association ?

# Les sources de financement public

## Quels sont les principaux financeurs ?

- Les **collectivités locales** (mairie, CDC, conseil départemental, conseil régional).
- **L'Etat et ses services déconcentrés** (DRAC, DDCSPP, DRJSCS, DIREN...), ministère du Tourisme...
- Les **structures para publiques** qui financent en fonction de thématiques qui leur sont propres (CAF, MSA, DLA...).





# Les modes de financement public

Les financements publics sont appelées SUBVENTIONS.  
Elles sont sollicitées dans 2 cas

- **L'association est à l'initiative** de l'action conduite et sollicite une subvention (de la commune, des départements, des régions, de l'Etat, de l'Europe, des organismes sociaux tels que la CAF...).
- Les **commandes**, dans ce cas, l'association agit comme **prestataire** pour réaliser ou gérer une **action formatée par les acteurs publics** qui s'intègre souvent dans les politiques publiques (ex: appel à projets, prestations de services...).

# La subvention

- Il s'agit d'une aide de toute nature consentie par une personne de **droit public**, ou une **collectivité** publique pour une mission d'**intérêt général**. Elles ne sont **pas un dû!** Le pouvoir d'attribution est discrétionnaire.
- Les subventions peuvent être sous différentes formes: aide financière, mise à disposition de locaux, de matériel ou de personnel (via une convention).
- La subvention publique est une **ressource fréquente** dans le monde associatif : plus d'1 asso/2 perçoit une subvention. Ce chiffre élevé s'explique par l'importance **des relations** entre les mairies et les petites associations actives implantées sur le territoire de la commune et qui **animent la vie locale.**

# Alors, comment je m'y prends?

- L'association doit toujours démontrer à la collectivité publique (communes, EPCI, départements, régions, Etat, Europe), **le bien fondé de son projet**.
- Celui-ci doit en outre avoir un « **intérêt local** » c'est-à-dire qu'il doit principalement **bénéficier** au territoire de la collectivité sollicitée pour la subvention.
- L'attribution d'une subvention est une décision politique que le financeur n'est pas tenu de justifier. À vous donc, d'être **convaincant** en présentant un **dossier clair**, complet et **bien argumenté** !





## Et concrètement ?



- Je **recense**, avec les membres du CA, quelles sont les réussites de l'exercice (analyse du rapport d'activité), quels sont les **projets** de l'association ?
- Je note les **propositions des adhérents** lors de l'AG et prends en compte les **attentes** des élus municipaux et intercommunautaires présents.

# Quels sont ces commandes publiques? Où puis-je m'informer?

- Je peux rencontrer **ma collectivité** pour avoir connaissance de ses **engagements** en termes de **politiques publiques** (Ex: CEJ, PEL...)
- Je peux rencontrer le **PAVA** (Point d'Appui à la Vie Associative) le plus proche.
- Je peux contacter le **délégué à la Vie Associative** de la DDCS.



Direction  
départementale  
de la protection  
des populations



# La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compte-rendu financier

- Il existe un **formulaire unique** de demande de subvention pour ce qui dépend des services de l'Etat : Le **CERFA N° 12156\*03**.
- Pour les commandes publiques, il existe très souvent des **dossiers pré remplis** qui indiquent **les attentes** des services de l'Etat ou des collectivités, correspondant à des appels à projet. Ils sont à télécharger

The image shows the cover of a French administrative form titled 'Dossier de demande de subvention' (Subvention Request File). At the top, it features the French flag and the text 'Association' and 'CERFA N° 12156\*03'. Below the title, there is a list of documents to be included in the dossier, such as 'Une demande de subvention (tableau 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100)'. The form is designed for associations and is used for applying for state subsidies.